



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisation

CCN des Détaillants et détaillants-fabricants
de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie
(N° 3224)

Personnel non cadres et cadres

Date d'effet: 1^{er} avril 2024

1/ Taux de cotisation du régime de prévoyance

Prévoyance	Cotisation en % du salaire sur les tranches T1 - T2		
	Employeurs	Salariés	Total
Décès	0,102 %	0,068 %	0,17 %
Rente éducation OCIRP	0,096 %	0,064 %	0,16 %
Rente handicap OCIRP	0,018 %	0,012 %	0,03 %
Maintien de salaire	0,23 %	-	0,23 %
Incapacité de travail	0,06 %	0,04 %	0,10 %
Invalidité	0,06 %	0,04 %	0,10 %
Total	0,57 %	0,22 %	0,79 %

2/ Cotisation à charge exclusive de l'employeur

Prévoyance	Cotisation en % du salaire
IDR	0,04 % T1 - T2*
Fonds de péréquation	0,04 % ST
Paritarisme	0,15 % ST

ST: Salaire Total: masse salariale totale du personnel affilié.

T1 : partie du salaire limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale, ou salaire total si celui-ci est inférieur au plafond.

*T2 : partie du salaire comprise entre le plafond annuel de la Sécurité sociale et huit fois ce plafond, limité à 4 fois le plafond mensuel de la Sécurité sociale.